

# BIOSÉCURITÉ



Je protège mon troupeau



## GDS France

## Dermatose nodulaire contagieuse

### Les intervenants en élevage limiter la transmission

Juillet 2025 – N° 5

#### Les mesures de cette fiche visent à protéger les troupeaux.

En tant qu'intervenant (vétérinaire, conseiller, inséminateur, marchand...) vous êtes amenés à visiter plusieurs élevages successivement. Sans le vouloir, vous pouvez, contribuer à la transmission et à la diffusion de la DNC.



La transmission de la DNC étant principalement vectorielle, *via* les stomoxes et les taons, **l'enjeu principal est d'éviter le transport de ces vecteurs d'un élevage à l'autre**, notamment dans vos véhicules, sans pour autant oublier que d'autres voies de transmission sont possibles, même si celles-ci sont moins importantes en termes d'efficacité de transmission.

#### En savoir plus sur les mesures lors des interventions en élevage

- **Équiper les véhicules** de tapette et de pièges à insectes (type ruban collant), à remplacer en fonction de leur saturation.
- **Avant le départ** : contrôler visuellement l'absence d'insectes dans l'habitacle et les chasser s'il y en a.
- **À l'arrivée sur l'exploitation** : respecter le zonage défini par l'éleveur. Le véhicule doit rester dans la zone non professionnelle ou professionnelle, mais sans pénétrer dans la zone d'élevage afin d'éviter tout contact avec les animaux si ce n'est pas indispensable. Si une entrée en zone d'élevage s'avère nécessaire, prévenir l'éleveur au préalable.
- **Durant la visite** : maintenir le véhicule fermé et limiter autant que possible l'ouverture des portes, fenêtres et coffres.

Cette maladie pouvant également se transmettre *via* le matériel contaminé, il convient de **renforcer les mesures d'hygiène habituelles** :

- Porter une tenue propre ;
- Se laver les mains ;
- Laver les bottes à l'entrée et à la sortie de la zone d'élevage (si un point d'eau est disponible) ; idéalement, procéder également à leur désinfection à l'entrée et à la sortie de l'élevage ;
- Veiller à ce que le matériel utilisé soit nettoyé et désinfecté entre chaque élevage. **L'usage d'aiguille à usage unique est indispensable.**

**Avant de quitter l'élevage** : inspecter visuellement l'intérieur du véhicule et s'assurer de l'absence d'insecte dans l'habitacle et le coffre le cas échéant. Si des insectes sont observés, il faut les chasser.

#### MESURES À RENFORCER EN ZONE RÉGLEMENTÉE :

- Appliquer ces mesures avec la plus grande rigueur ;
- Lors des déplacements et à l'arrêt : maintenir les fenêtres du véhicule fermées ;
- En fin de tournée : pulvériser un insecticide dans la cabine et le coffre, et respecter scrupuleusement les consignes, notamment celles relatives au temps d'attente.